

* * * *

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 07 décembre 2020 s'est réuni en séance ordinaire au foyer communal du bourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : LASSALLE Jérôme, HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, BUGEAU Yvette, JUIN Huguette, FULCHI Francis, ROYER Marie-France, COLL Albert, IRLES Ludovic, MARIE Berty, PEETERS Stéphanie, BRISSEAU Emeline, BAGGIO Jean-Marie, HENRY Christine

Absent : Jean-Pierre PALLARO

Absente excusée : Sylvie DAVID

Secrétaire de séance : Stéphanie PEETERS

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil, aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Vu la convocation du 07/12/20, Mr le Maire informe le conseil municipal que l'ordre du jour est modifié comme suit : le point suivant est rajouté, placé en premier point :

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021
Accord unanime de l'assemblée.

I- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021(2020-126)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Considérant que pour la continuité des services, il y a lieu d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2021

Chapitre	Article	Montant	Libellé
20	2031	1 750	Frais d'étude
20	2041582	1 250	Subventions d'équipement
20	2051	875	Concession et droits similaires
21	2128	750	Autres agencements et aménagements
21	2135	8 500	Installations générales et agencements
21	2138	2 500	Autres constructions
21	2152	3 375	Installation de voirie

21	2158	6 625	Autres installations, matériel
21	2182	16 750	Matériel de transport
21	2183	21 125	Matériel de bureau et informatique
21	2184	4925	meublier
21	2188	7625	Autres immobilisations corporelles
23	2312	750	agencements et aménagements de terrain
23	2313	64 275	Constructions
23	2315	58 000	Installations, matériels et outillages
45	458101	10 500	Opérations compte tiers

II - Approbation de la modification statutaire de la CALI « Restitution de la compétence facultative « Défense extérieure contre l'incendie » (2020-127)

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 relatif à la modification des statuts de la CALI,

Vu la délibération de la CALI n°2020-11-246 en date du 16 novembre 2020 portant sur la restitution de la compétence « défense extérieure contre l'incendie : aménagement, entretien et vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie, sur le territoire de l'ancienne CDC du Sud Libournais à la Cali » au titre de ses compétences facultatives ainsi que sur la modification, par conséquent, de ses statuts,

Considérant que la CALI a décidé de restituer à l'ensemble des communes de son territoire, au titre des compétences facultatives, la compétence « Défense extérieure contre l'incendie »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification statutaire restituant la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » aux communes membres de la CALI ; modification traduite dans le projet de statuts ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification statutaire restituant la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » aux communes membres de la CALI.

III - Attribution marché poly-benne :

Le rapport d'analyse n'étant pas terminé, M. le Maire retire ce point à l'ordre du jour.

IV. Effacement créances irrécouvrables : Admission en non-valeur (2020-128)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Libourne a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 19 767.42€.

Il précise que ces titres concernent des impayés de loyer.

Le conseil s'interroge sur la présence encore de la locataire dans les lieux, elle doit quitter le logement si elle ne paye pas.

M. le Maire précise que le logement nécessite des travaux de rénovation pour des raisons de salubrité, une fois les travaux effectués la commune pourra statuer sur le maintien ou pas de la personne dans les locaux.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir statuer par délibération pour admettre en non-valeur ces créances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix contre et 2 abstentions décide de ne pas admettre en non-valeur ces créances, il refuse d'effacer cette dette estimant que la commune n'aurait aucun justificatif à apporter si elle souhaite engager une procédure d'expulsion.

V - Décision modificative du BP transport (2020-129)

Il s'agit d'un virement de crédits puisque c'est la Cali qui règle directement le prestataire et non plus la commune, par conséquent nous devons imputer les titres Cali sur le compte 611 au lieu du 6247

Désignation	Dépenses	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
D : 6247 Transport collectif	-16 000	
D : 611 Sous-traitance		+ 16 000€
TOTAL	- 16 000 €	+16 000 €

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative du BP transport scolaire 2020.

VI - : Délibération modificative n°6 du Budget 2020 (2020-130)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'adopter une décision modificative de virement de crédits concernant la section d'investissement

Le Maire fait donc à ses collègues les propositions transcrites dans le tableau suivant :

Désignation	Dépenses	Dépenses
INVESTISSEMENT		
D 2135	-4 000 €	
D 2188		+ 4 000€
TOTAL	- 4 000 €	+4 000 €

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative n°6 du BP 2020.

Informations diverses par :

M. le Maire :

- Recrudescence des vols dans les écoles
- Vigilance sur les démarchages à domicile ou par téléphone
- Le spectacle de Noël de l'école, de ce jour, s'est bien déroulé et a ravi tous les enfants.
- Visite du Centre de Loisirs (ALSH) par le Président de la Cali, M. Buisson.
- Réception de 800 masques Cali destinés au CCAS. Distribution orchestrée par Mme Royer à réaliser (M. Baggio précise à cet effet que les masques jetables peuvent être lavés et réutilisés une dizaine de fois selon les rapports sanitaires.)
- Départ d'un agent des services techniques, à partir de début janvier.
- Pas de cérémonie de vœux cette année en raison de la pandémie, idem la Cali.
- Information de la Cali : 588 entreprises soutenues à hauteur de 276 000 euros

- Acquisition de 236 hectares de forêt dans le Nord Libournais par la Cali

M. Chevallot :

- Les travaux de signalisation pour la sécurisation des chemins de Compassant et de la Mongie sont terminés
- Mise en place de panneaux lumineux en DEL (Diode ElectroLuminescente) devant l'école et route de majesté
- Rencontre Elus et service du CRD (Centre Routier Départemental) du Libournais pour le projet de sécurisation du pont enjambant la rocade (= cheminement doux Bourg/Port), estimé à plus de 100 000 euros.

M Lassalle :

Le 03 décembre dernier, la classe UEE a eu le plaisir d'accueillir la Rectrice de l'Académie de Bordeaux (Mme Anne Bisagni-Faure), accompagnée du Directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé), des responsables de l'INJS de Gradignan, ceci dans le cadre de la journée du Handicap, visite suivie quelques heures après par M. Philippe Buisson, Président de la Cali.

Cet évènement, couvert par les médias, participe à la connaissance de ce dispositif, à la prise de conscience du handicap et au rayonnement de la commune.

M. Coll :

Délégué à la Commission thématique « Equité territoriale, déploiement de la fibre optique et lutte contre les zones blanches », informe le conseil qu'un retard important des travaux est à noter (horizon 2022)

Arrivée de Mme Sylvie DAVID à 20h46

M. Lassalle :

Une lettre d'intention a été adressée au Département de la Gironde pour l'élaboration d'une étude sur la restructuration du pôle éducatif, au vu de l'accroissement potentiel de la commune. Un comité de pilotage sera ouvert aux élus intéressés.

Clin d'œil avant les Fêtes de fin d'année :

M. le Maire expose au conseil avoir signé un arrêté municipal autorisant le Père Noël à survoler la commune.

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h53.

.